

## ARRONDISSEMENT DORVAL/L'ÎLE-DORVAL

Le 9 février 2004

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'arrondissement Dorval/L'Île-Dorval tenue dans la salle du conseil, 60, avenue Martin, Dorval, Québec, le lundi 9 février 2004, à 20 hrs, monsieur Peter B. Yeomans, maire d'arrondissement, préside la séance.

### SONT PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Robert M. Bourbeau et Edgar Rouleau formant un quorum complet dudit Conseil.

### ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Monsieur Pierre Larivée, directeur d'arrondissement et madame Louise Vinet, secrétaire du conseil d'arrondissement.

---

### **P-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance déclare celle-ci ouverte à 20 hrs.

---

### **CA04 070033**

#### **P-2a) PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2004 du conseil d'arrondissement. Ledit procès-verbal a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CA04 070034**

#### **P-3 PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉCEPTION DES REQUÊTES**

- a) Monsieur Jean Dandurand s'enquiert du suivi donné à sa lettre concernant la condition de la chaussée dans la voie surélevée du boul. des Sources située au sud de l'arrondissement.
  - b) Monsieur John McLoughlin désire connaître les informations entourant le projet de loi 9.
  - c) Monsieur James Waugh se plaint de la façon dont la neige est soufflée sur son terrain.
  - d) Madame Lachapelle voudrait avoir des réponses de la part du Service de l'urbanisme concernant le projet de construction au 505, chemin Bord du Lac.
- 

### **CA04 070035**

**P-5a COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT –  
RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1041821001**

Sont déposés pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur d'arrondissement ainsi que celui du directeur des Services administratifs sur les actes posés dans le cours du mois de décembre 2003 en vertu des pouvoirs qui leurs sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs no RCA-6-2003.

---

**CA04 070036**

**P-5b AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Bourbeau donne un avis de motion de présentation d'un règlement modifiant à nouveau le règlement no RCA-6-2003 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés dans le but de se conformer aux nouveaux pouvoirs conférés par le projet de loi 33.

Lecture du règlement sera faite à une séance subséquente du Conseil.

---

**CA04 070037**

**P-6a CONTRAT – RESURFAÇAGE DE RUES– ANNÉE 2004**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1043144002**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

1. D'octroyer un contrat, au coût de 973 401,77\$ t.t.c., à Les Pavages Dorval Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer le resurfaçage 2004 dans le cadre du programme de réfection routière.

Imputation: Règlement d'emprunt no 02-270  
Projet 55701                      Sous-projet 0253501011

2. D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement ou, en leur absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la directrice du Bureau d'arrondissement à signer le contrat susdit pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement Dorval/L'Île-Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070038**

**P-6b CONTRAT – COLLECTE SÉLECTIVE –**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1032522034**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à Les Fibres J.C. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la collecte sélective, le tri et la mise en marché des matières secondaires récupérables, au prix de 86 356,45\$ t.t.c. pour une période de douze mois. Ce contrat est assorti de quatre (4) options de renouvellement de 12 mois chacune sujet à ajustement selon l'indice des prix à la consommation.

Imputation:	Année 2004	Année 2005
Poste budgétaire no 02422534	64 767,34\$ t.t.c.	21 589,11\$ t.t.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070039**

**P-6c CONTRAT – INSPECTION DE GICLEURS –**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042921001**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à Simplex Grinnell pour procéder à une vérification des gicleurs situés dans trois (3) bâtiments de l'arrondissement pour les années 2004 et 2005 au prix global de 3 354,13\$ t.t.c.

Imputation:	2004	2005
Travaux publics – 02813534	441,70\$	450,90\$
CCSD - 02815534	810,93\$	828,18\$
Entrepôt Avoca - 02803534	407,19\$	415,24\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070040**

**P-6d CONTRAT – ENTRETIEN DU SYSTÈME INTERFACE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042524001**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Gestion YC, fournisseur unique, pour offrir un service de dépannage du système d'acquisition de données et de contrôle et pour procéder à des travaux d'entretien du logiciel utilisé pour la production des rapports automatiques d'opération à l'usine de production d'eau potable, au prix global de 10 990,64\$ t.t.c.

Imputation: Poste budgétaire no 02411534	\$ 8 242,98\$
Poste budgétaire no 02417534	\$ 1 373,83\$
Poste budgétaire no 02418534	\$ 1 373,83\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070041**

**P-6e CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – ANNÉE 2004 – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO CA03 070374**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1032921037**

ATTENDU que le montant du contrat pour faire l'entretien ménager du musée en 2004 a été omis de la résolution no CA03 070374;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

De modifier la résolution no CA03 070374 en remplaçant le montant de '154 439,48\$' par le montant de '164 871,19\$'.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070042**

**P-6f CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – STATION INTERMODALE  
DORVAL ET TUNNEL PINE BEACH –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1032522032**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

D'accorder à la firme Service d'Entretien d'Édifices Allied (Québec) Inc., plus basse soumissionnaire conforme, un contrat pour faire l'entretien ménager de la station intermodale Dorval et du tunnel Pine Beach, au montant global de 123 493,74\$ t.t.c. Ce contrat est pour une période de 15 mois et est assorti d'une option de renouvellement de 12 mois.

Imputation:	Année 2004	Année 2005
Poste budgétaire 02818534	82 329,14\$ ttc	41 164,60\$ ttc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070043**

**P-7a FINANCES – COMPTES À PAYER**

Sont soumises, pour l'information du conseil, les listes des comptes à payer en date du 26 janvier 2004 et 9 février 2004.

---

**CA04 070044**

**P-7b FINANCES – AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1041991006**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements budgétaires aux divers postes budgétaires détaillés dans le sommaire décisionnel no 1041991006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070045**

**P-8b URBANISME - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2004  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042530002**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2004 du Comité consultatif d'urbanisme.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

D'accepter le procès-verbal du 21 janvier 2004 tel que soumis et :

1. D'approuver en conséquence le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 295, avenue Ducharme;

2. De donner avis public que le conseil d'arrondissement statuera, lors de sa séance du 1er mars 2004, sur les dérogations mineures recommandées aux points 4 et 5 dudit procès-verbal selon les conditions y mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070046**

**P-8c DÉROGATION MINEURE – 2380, BOUL. HYMUS**

**ATTENDU** que le stationnement servant au bâtiment sis au 2380 boulevard Hymus sur le lot 1 523 095 du cadastre rénové empièterait dans la marge avant de 10,60 mètres;

**ATTENDU** que la dérogation concerne une disposition relative à la dimension d'un espace devant être laissé libre entre le stationnement et la ligne avant du terrain;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un sérieux préjudice au propriétaire de l'immeuble;

**ATTENDU** qu'il est difficile de se conformer aux normes du règlement de zonage sans restreindre la capacité du propriétaire de jouir de son droit de propriété;

**ATTENDU** que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la dérogation mineure relative à l'empiètement du stationnement dans la marge avant n'a pas pour effet d'autoriser la localisation d'une fenêtre d'aspect ou autres semblables saillies à moins d'un mètre cinquante (1,50 m) d'une propriété;

**ATTENDU** que la dérogation mineure relative à l'empiètement du stationnement ne concerne ni l'usage, ni la densité du sol;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment portant le numéro civique 2380 boulevard Hymus quant à l'empiètement du stationnement dans la marge avant.

Cependant, les conditions suivantes devront être respectées :

Une seule allée d'accès avec un îlot au centre serait autorisée à l'extrémité est du terrain.

Des bandes gazonnées avec arbustes le long des lignes latérale et arrière devront être aménagées.

Les services (fils électriques, câbles, téléphones, etc.) devront être enfouis.

Un monticule d'une hauteur maximale de 1 mètre (1 m) et une bande de verdure avec arbustes devront être aménagés dans la cour avant.

L'empiètement de l'aire de stationnement dans la marge avant est limité à trois mètres (3 m).

Les conteneurs à déchets doivent être localisés à l'arrière du terrain, construits avec des matériaux de qualité et dissimulés le plus possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070047**

**P-8d DÉROGATION MINEURE – 2140, AVENUE NIGHTINGALE**

**ATTENDU** que la galerie ouverte du bâtiment sis au 2140 avenue Nightingale sur le lot 1 522 055 du cadastre rénové empièterait dans la marge avant;

**ATTENDU** que la dérogation concerne une disposition relative à la dimension d'un espace devant être laissé libre entre une galerie ouverte et la ligne avant du terrain;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un sérieux préjudice au propriétaire de l'immeuble;

**ATTENDU** qu'il est difficile de se conformer aux normes du règlement de zonage sans restreindre la capacité du propriétaire de jouir de son droit de propriété;

**ATTENDU** que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la dérogation mineure relative à l'empiètement de la galerie ouverte dans la marge avant n'a pas pour effet d'autoriser la localisation d'une fenêtre d'aspect ou autres semblables saillies à moins d'un mètre cinquante (1,50 m) d'une propriété;

**ATTENDU** que la dérogation mineure relative à l'empiètement de la galerie ouverte ne concerne ni l'usage, ni la densité du sol;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage no. 1391A-91, quant à l'empiètement d'une galerie ouverte dans la marge avant, au 2140 avenue Nightingale, sur le lot 1 522 055 du cadastre rénové.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070048**

**P-8e URBANISME - LISTES DE DIVERS PERMIS**

Sont déposés pour l'information des membres du conseil les listes des divers permis et certificats émis par le directeur du Service de l'aménagement urbain durant le mois de janvier 2004.

---

**CA04 070049**

**P-9a DIVERS PROJETS – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION 2004 –  
CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042146002**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

1. D'autoriser le chef de division – génie, service des Travaux publics, à déposer et signer, au nom de la Ville de Montréal – arrondissement Dorval/L'Île-Dorval, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour des travaux de reconstruction de diverses rues pour l'année 2004.

Ces rues sont:           St-Louis sud (entre Carson et Herron);  
                              Pine Beach sud (entre Bord-du-Lac et Herron);  
                              Pine Beach nord et les places (entre Cardinal et Picard); et  
                              Georges V (entre Bord-du-Lac et Bouchard).

2. D'autoriser le service des Travaux publics à fournir une copie desdites demandes à la direction de l'environnement du service Gestion des infrastructures et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070050**

**P-9b DIVERS PROJETS – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE –  
FÊTE NATIONALE 2004 –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042536002**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser monsieur Gilles Duhamel, directeur – Culture, sports, loisirs et développement social, à signer pour et au nom de l'arrondissement Dorval/L'Île-Dorval tout document nécessaire à l'obtention des autorités compétentes d'une assistance financière dans le cadre de la Fête nationale 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070051**

**P-9c DIVERS PROJETS – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE –  
FÊTE DU CANADA 2004 –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042536002**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser monsieur Gilles Duhamel, directeur – Culture, sports, loisirs et développement social, à signer pour et au nom de l'arrondissement Dorval/L'Île-Dorval tout document nécessaire à l'obtention des autorités compétentes d'une assistance financière dans le cadre de la Fête du Canada 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070052**

**P-9d DIVERS PROJETS – CLUB DE TENNIS MUNICIPAL DE DORVAL –  
COMITÉ EXÉCUTIF 2004 –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1043232001**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

De confirmer les personnes nommées par les membres du Club de tennis municipal de Dorval pour siéger au Comité exécutif du Club pour la saison 2003-2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070053**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – SYSTÈME D'ALARME-INTRUSION –  
BUREAU D'ARRONDISSEMENT –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1032522031**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise A-1 Nationale Alarme & Serrure, plus basse soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme-intrusion et contrôle d'accès au Bureau d'arrondissement pour un prix global de 27 199,48\$ t.t.c. conformément à l'appel d'offres T.P. 2003-20.

Imputation: Règlement d'emprunt no 02-277  
Projet 43100 Sous-projet 0443100002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070054**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – VIREMENT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042921002**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un virement de crédits totalisant 25 000\$ à l'intérieur des sous-projets décrits ci-dessous et qui sont inscrits au programme triennal d'immobilisations 2004-2006:

20 000\$ du sous-projet 0434029001 au sous projet 0443100001  
5 000\$ du sous-projet 0353501002 au sous-projet 0443100001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070055**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – ATELIER  
DE PEINTURE –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1032921039**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de Nacev Consultants Inc. pour la fourniture de services professionnels en mécanique et électricité pour la restauration de l'atelier de peinture au service des Travaux publics, pour un prix global de 11 387,48\$ t.t.c. conformément à leurs offres de service datées du 11 décembre 2003.

Imputation: Règlement d'emprunt no 02-277  
Projet 43100                      Sous-projet 0443100000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070056**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – CAHIER DES CHARGES GÉNÉRALES DE L'ARRONDISSEMENT – MODIFICATIONS**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042146003**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées au cahier des charges générales de l'arrondissement conformément au sommaire décisionnel no 1042146003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070057**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – LAKESHORE LIGHT OPERA – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

D'accorder une assistance financière, au montant de 1000\$, au Lakeshore Light Opera Inc. dans le cadre de représentations qu'ils tiendront en février et mars 2004 à l'école John Rennie dans le but d'amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore.

Imputation: Poste budgétaire no 02111340 – 360\$  
Poste budgétaire no 02190970 – 640\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070058**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – ACQUISITION D'UNE TRANSMISSION – SOUFFLEUSE –**

**RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042921003**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à RPM Tech Inc., seul fournisseur, pour l'acquisition et l'installation d'une transmission hydrostatique sur le souffleur no 56-69 au coût global de 67 404,65\$ t.t.c.

Imputation: Règlement d'emprunt no 02-272  
Projet 68501                      Sous-projet 0468501000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070059**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – CONFIRMATION D'EMPLOI – ÉLECTRICIEN –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042527003**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

De confirmer à titre d'employé régulier monsieur Michel Miron, rétroactivement au 21 janvier 2004, en sa qualité d'électricien au Service des travaux publics, conditionnellement à la réception de la fiche d'évaluation du supérieur et à l'approbation du directeur du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070060**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – CONFIRMATION D'EMPLOI – COMMIS-  
SECRÉTAIRE 1 –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1043346001**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

De confirmer la nomination permanente de madame Joanne Brisson-Miron en sa qualité de commis-secrétaire 1, au Service des loisirs, rétroactivement au 22 janvier 2004, conditionnellement à la réception de la fiche d'évaluation du supérieur et à l'approbation du directeur du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070061**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – CONFIRMATION D'EMPLOI – PRÉPOSÉE  
AUX PERMIS ET À L'OCCUPATION –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1043346002**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

De confirmer la nomination permanente de madame Mélanie Crichlow en sa qualité de préposée aux permis et à l'occupation, au Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises, rétroactivement au 8 janvier 2004, conditionnellement à la réception de la fiche d'évaluation du supérieur et à l'approbation du directeur du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070062**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – CONFIRMATION D'EMPLOI –  
COORDONNATEUR EN GÉOMATIQUE –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1043346003**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

De confirmer la nomination permanente de monsieur Daniel Koller en sa qualité de coordonnateur en géomatique, au service des Travaux publics, rétroactivement au 23 décembre 2003, conditionnellement à la réception de la fiche d'évaluation du supérieur et à l'approbation du directeur du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070063**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE –  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1041991007**

ATTENDU que la résolution no CA03 070349 retenant les services de monsieur Létourneau a été abrogée par la résolution no CA04 070020;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER BOURBEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROULEAU

IL EST RÉSOLU:

1. D'autoriser la conclusion d'une entente contractuelle, pour une période allant du 16 février au 31 décembre 2004, avec la firme Progisia Informatique Inc., représentée par monsieur Daniel Morin, pour la fourniture de services professionnels en informatique assurés par monsieur Pascal Létourneau à titre d'intervenant pour un montant total de 92 710\$ t.t.c.

2. D'autoriser le directeur d'arrondissement et le directeur des Services administratifs à signer, pour et au nom de l'arrondissement, l'entente contractuelle susdite

Imputation: Poste budgétaire no 02135419 après avoir viré le montant de 8000\$ du poste budgétaire no 02131419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070064**

**P-10 AFFAIRES NOUVELLES – PROJET STRUCTURANT – ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ILE DORVAL  
RÉFÉRENCE: SOMMAIRE DÉCISIONNEL NO 1042146004**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

De demander au Comité exécutif d'octroyer un budget supplémentaire de 92 358,07\$ t.t.c. pour le projet structurant d'alimentation en eau potable de l'île Dorval afin de couvrir les honoraires professionnels relatif au projet et décrit dans le sommaire décisionnel no 1042146004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CA04 070065**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROULEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER BOURBEAU

IL EST RÉSOLU:

Que la présente séance soit et est levée.

La séance est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRE  
D'ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE \_\_\_\_\_

Je soussigné Peter B. Yeomans, maire de l'arrondissement Dorval/L'Île-Dorval approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE  
D'ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_